



# BIENNALE DES ARTS PLASTIQUES BESANÇON

9ème édition

**Micropolis – Besançon**  
**25-26-27 octobre 2019**

La Biennale des arts plastiques de Besançon s'affirme comme un événement culturel majeur à l'échelle de la région, la fréquentation y est constante et en progression depuis sa création en 2003. Fort de ce succès, La SEM Micropolis a proposé à l'Association PICTURA d'accroître le rayonnement de cette exposition en ouvrant un hall supplémentaire aux exposants ce qui permettra de porter aux environs de 200 le nombre d'exposants pour la prochaine édition de 2019 et d'élargir à l'ensemble de la région Grand Est les sollicitations aux artistes désireux de présenter leurs dernières créations.

Avec le soutien des collectivités territoriales locales, la vocation de la biennale demeure la promotion des arts plastiques auprès d'un large public en maintenant un prix d'entrée attractif pour le public et des frais de participation réduits aux artistes.

L'exposition est ouverte aux plasticiens (peintres, sculpteurs, illustrateurs et photographes). L'association Pictura a depuis l'édition précédente également ouvert aux galeries de la région la possibilité de présenter une sélection d'œuvres, ainsi qu'aux acteurs locaux de présenter leurs actions d'accompagnement des porteurs de projet artistiques et culturels dans leur développement.

La sélection des artistes candidats s'opère sur dossier artistique, sans thème imposé.

**Date limite de réception des candidatures : 16 février 2019.**

## **Conditions d'exposition :**

- Chaque artiste sélectionné disposera d'un emplacement individuel de 4m x 3m, avec de plus grandes surfaces proposées prioritairement aux sculpteurs et plasticiens.
- L'exposition se déroulera le vendredi 25/10 de 14h à 18h (suivi du vernissage sur invitations de 18h00 à 22h00), le samedi 26/10 de 10h à 20h et le dimanche 27/10 de 10h à 18h.
- Les visiteurs s'acquitteront d'un droit d'entrée de 6€ et 4,5€ pour les tarifs réduits sur présentation d'une carte d'ayant droit (étudiants, chômeurs, ...)
- Les horaires d'installation des stands sont précisés dans le règlement.
- La présence effective de l'artiste est requise durant la durée de l'exposition.

- La présentation et les supports (chevalets, tables, vitabris...) sont laissés à l'initiative et à la responsabilité de l'artiste.
- L'artiste est le seul responsable des œuvres exposées.
- Pictura décline toute responsabilité pour d'éventuels dommages, vols ou pertes durant l'exposition.
- En cas de force majeure, l'exposition « Biennale des Arts Plastiques » pourra être annulée sans préavis et sans qu'aucun dédommagement ne puisse être exigé.
- La biennale des arts plastiques de Besançon étant une exposition bénéficiant de subventions publiques et non un salon commercial, aucune vente d'œuvres n'est autorisée sur le site pendant la durée de l'exposition.

Les conditions générales sont précisées dans le règlement (pièce jointe).

### **Droit de participation :**

- Un droit de participation d'un montant de 50 € sera demandé par emplacement et pour le week-end d'exposition
- Il sera acquitté par chèque à établir à l'ordre de « Association Pictura » dès confirmation de la sélection de l'artiste.

### **Conditions de participation :**

- Artistes majeurs (18 ans révolus)
- Témoigner d'une démarche professionnelle dans le domaine des arts plastiques Avoir accepté et signé le règlement de l'exposition (document annexé)
- S'être acquitté du droit d'inscription de 50€
- Fournir un justificatif d'assurance en responsabilité civile couvrant la période d'exposition.

### **Candidature :**

Tous les candidats à l'édition 2019 de la Biennale des Arts Plastiques sont invités à nous envoyer un dossier de candidature comprenant les documents suivants

### **Contenu du dossier de candidature (à envoyer de préférence en format numérique) :**

#### **Pour tous les candidats :**

- La fiche de candidature complétée et signée (document annexé)
- le règlement joint signé et paraphé sur chaque page
- Une présentation succincte de l'artiste décrivant le parcours de l'artiste
- Une sélection de 5 visuels maxi présentant son travail (œuvres récentes) et précisant les dimensions des œuvres, en format numérique ; images en fichier jpg maxi 5mo en cas d'envoi papier maxi cinq formats A4

Merci de prévoir une enveloppe à vos nom et adresse affranchie au tarif en vigueur pour le retour du dossier si celui-ci n'est pas retenu, et seulement si vous souhaitez le récupérer.

Ces documents devront nous être retournés (de préférence en format numérique, images en format jpg maxi 5mo) pour le **samedi 16 février 2019** (dernier délai) :

- par mail à : pictura.asso@gmail.com

- Par courrier postal à :

Association Pictura,  
Biennale des Arts Plastiques 2017,  
65 rue Battant, 25000 Besançon

Téléchargement possible des dossiers de candidature sur notre site :  
[association-pictura.fr](http://association-pictura.fr)

Tout dossier incomplet ne sera pas soumis au comité de sélection

### **Sélection :**

Le comité de sélection se réunira courant mars.

Les candidats seront informés par mail au plus tard fin mars de la décision du jury. La décision du comité de sélection, constitué des personnes listées ci-dessous, est souveraine et sans appel pour l'édition 2019, un nouveau dossier pouvant être envoyé par un candidat non retenu pour la sélection de la biennale suivante.

Critères de sélection :

La **créativité**, critère certes subjectif mais qui nous paraît être le produit d'une recherche originale, d'un univers personnel, d'une faculté de surprendre par la modernité de l'expression.

La **cohérence**; la biennale est une gigantesque expo collective, chaque artiste doit être clairement identifiable par une écriture personnelle même s'il s'exprime sur différents supports ou techniques (graveur-photographe / peintre-sculpteur...)

La **maîtrise technique** de la discipline du candidat.

Le jury est constitué pour la présente édition par les personnes suivantes, dans l'ordre alphabétique:

Virginie Bellaton (Présidente Accessibl'Art)/ Philippe Boitelle (Galerie 2023 Lons-le-Saunier)/ Didier Bourdenet (plasticien et enseignant en Arts Plastiques) / Alain Breton (membre Pictura, commissaire de la Biennale de Besançon) / Angelo Britto (Galerie Médicis – Besançon) / Gérald Cattin (Commissaire de la biennale de Charquemont) / Michel Chapuis (Photographe) / Gwilherm Courbet (Plasticien - membre de l'atelier/ galerie Les 2 portes – Besançon) / Emmanuel Dumont (Conseiller municipal, délégué aux arts urbains) / Pascal-Bertrand Hassoun (Galerie Omnibus – Besançon) / Christian Ignatz (Galerie Diderot – Besançon) / Arlette Maréchal (Présidente association ILE ART) / François Martin (Enseignant en arts appliqués, histoire de l'art, sémiologie et infographie) / Mathieur Sabarli (Professeur en licence METI à la faculté de Besançon et organisateur d'expositions)/ Natacha Siloume (Libraire à Besançon - organisatrice d'exposition - diplômée en histoire de l'art) / Didier Viodé (Photographe)

**A l'issue de la sélection, les candidats retenus adresseront à Pictura :**

- Le règlement des frais d'inscription de 50€ par chèque (ou virement bancaire envoi rib sur demande) à l'ordre de Association Pictura avec date et signature.
- L'attestation d'assurance

Les artistes retenus devront s'acquitter de leur participation aux frais d'exposition pour le **30 avril au plus tard**. Tout règlement non effectué après cette date donnera automatiquement lieu à une re-distribution de leur emplacement.

L'association Pictura se réserve le droit d'utiliser les informations et références des dossiers sélectionnés, gracieusement, pour la promotion de l'exposition.

**Contact :**

Mail : [pictura.asso@gmail.com](mailto:pictura.asso@gmail.com)

Tél : 03 63 35 49 37

Siège de l'association :

Galerie Associative Pictura, 65 rue Battant, 25000 Besançon

Permanences du mercredi au samedi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

Réouverture le 10 janvier 2019

Commissaire d'exposition :

Alain Breton

06 14 58 46 02

Fait à Besançon, le 26 décembre 2018



Photo édition 2017

**PICT  
URA**

# BIENNALE DES ARTS PLASTIQUES de BESANÇON

## REGLEMENT INTERIEUR DE L'EXPOSITION

9ème édition

25-26-27 octobre 2019

**Article 1 :** Organisation L'association PICTURA organise, en collaboration avec la SEM MICROPOLIS, la 9ème BIENNALE des ARTS PLASTIQUES qui se déroulera du vendredi 25 octobre au dimanche 27 octobre 2019 à Micropolis Besançon. La BIENNALE n'est pas une foire aux arts, elle invite celles et ceux qui y participent à réaliser un exercice artistique.

**Article 2 :** Comité de sélection Sous l'égide de l'association Pictura, un comité d'invitation est chargé de sélectionner les artistes invités à exposer lors de la Biennale. Cette sélection est réalisée dans le cadre de critères spécifiques (Artistes régionaux contemporains : peintres, sculpteurs, graveurs, sérigraphes, photographes... en phase active de création, qui produisent des œuvres d'un bon niveau de qualité artistique et suivent une démarche professionnelle : recherche de galeries, d'expositions, book...).

**Article 3 :** Surface d'exposition Une surface est attribuée à chaque artiste. Un espace nu pour les sculpteurs et réalisateurs d'installations, un stand avec cloisons pour les peintres, les photographes, les dessinateurs, les graveurs, les sérigraphes... (En principe, pas moins de 12 m<sup>2</sup> de stand pour les peintres avec de 4 à 8 mètres de cimaise et pas moins de 50 m<sup>2</sup> au sol pour les sculpteurs).

**Article 4 :** Accrochage et décrochage L'accrochage et l'installation des œuvres seront réalisés par les artistes, mercredi 23 octobre de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, jeudi 24 octobre de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et vendredi 25 octobre de 8h00 à 12h00. Les sculpteurs devront fournir les socles pour leurs œuvres. Un engin de portage, conduit par un technicien de Micropolis, sera mis à disposition. Le décrochage sera réalisé par les artistes, il pourra débuter dès la fin de la Biennale, dimanche 29 octobre à partir de 18h00 (heure à laquelle prend fin le gardiennage de l'exposition assuré par Micropolis) et jusqu'à 20h. Il se poursuivra lundi 26 octobre de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

**Article 5 :** Assurance des œuvres Il est du ressort de chaque artiste d'assurer ses propres œuvres contre toutes dégradations ou altérations et contre le vol. Micropolis assure le gardiennage général de l'exposition depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture au public de la manifestation.

Paraphe exposant :

**Article 6 :** Engagements des exposants La participation financière demandée à chaque artiste pour les 3 jours d'exposition est de 50€, chèque à l'ordre de Association Pictura, il est demandé aux artistes : d'exposer des œuvres récentes et qui n'ont pas été présentées lors de Biennales précédentes et d'être présents ou représentés sur leur stand durant les heures d'ouverture au public. Vendredi 25 octobre 14h00 à 18h00, samedi 26 octobre 10h00 à 20h00, dimanche 27 octobre 10h00 à 18h00

**Article 7 :** Vernissage Le vernissage aura lieu vendredi 27 octobre de 18h à 22h sous la forme d'un pot offert par les artistes volontaires à leurs invités sur leur stand.

**Article 8 :** Affichage de prix des œuvres exposées L'affichage des à côté des œuvres exposées n'est pas autorisé. Seul, un document récapitulatif des prix des œuvres présentées par l'artiste sur son stand peut être proposé au public. La vente des œuvres n'est pas autorisée pendant le déroulement de la Biennale.

pictura.asso@gmail.com Tél : 03 63 35 49 37 / 06 14 58 46 02

Secrétaire de l'association : Alain Breton

Fait à Besançon, le 29 décembre 2018

Nom et signature de l'exposant, mention « lu et accepté »



Association Pictura  
65, rue Battant  
25000 Besançon  
[pictura.asso@gmail.com](mailto:pictura.asso@gmail.com)  
03 63 35 49 37  
[association-pictura.fr](http://association-pictura.fr)

# BIENNALE DES ARTS PLASTIQUES BESANÇON

## 25-26-27 octobre 2019

### Fiche de candidature

**A faire parvenir avant le 16/02/2019 à**

Association Pictura 65 rue Battant, 25000 Besançon

Ou par mail à [pictura.asso@gmail.com](mailto:pictura.asso@gmail.com)

Je, soussigné(e)  déclare souhaiter exposer lors de la biennale des Arts Plastiques de Besançon qui se déroulera du 25 au 27 octobre 2019 à Micropolis Besançon et en accepter le règlement.

Date et signature :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Commune :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

Site internet ou fbook :

Je choisis un stand

avec cloisons

sans cloisons

L'emplacement standard est de dimensions 4x3m, si nous disposons d'un emplacement plus grand à vous proposer et que vous souhaitez en disposer éventuellement, merci de cocher cette case

1 table et 2 chaises sont à disposition de tous les exposants qui le souhaitent

PEINTRE

SCULPTEUR

PHOTOGRAPHE

PLASTICIENS

AUTRES préciser